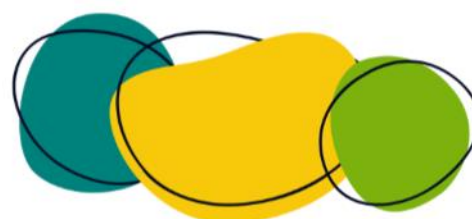




**VAL DE L' AISNE**  
Communauté de communes

# **INFORMATIONS BAFD**



**ENFANCE-JEUNESSE**  
Val de l'Aisne

1. PRESENTATION DU BAFD .....	2
a. Qu'est-ce que le BAFD ? .....	2
b. Conditions d'inscription .....	2
c. Comment s'inscrire .....	2
d. Parcours de formation.....	2
e. Comment obtenir le BAFD ? .....	3
2. LES ORGANISMES DE FORMATION (liste non exhaustive) .....	3
3. LES FINANCEMENTS POSSIBLES (liste non exhaustive).....	4
4. LES ACCUEILS DE LOISIRS DU TERRITOIRE de la CCVA.....	5

# 1. PRESENTATION DU BAFD

## a. Qu'est-ce que le BAFD ?

Ce brevet permet, à titre non professionnel et de façon occasionnelle, de diriger ces accueils regroupant des enfants et des adolescents. Pour l'obtenir, il faut avoir suivi avec succès les différentes étapes. Cette formation prépare le candidat à :

Situer l'engagement du futur breveté dans le contexte social, culturel et éducatif d'un accueil collectif de mineurs

- Conduire un projet pédagogique en référence au projet éducatif de l'organisateur de l'accueil
- Diriger les personnels
- Assurer la gestion de l'accueil
- Développer les partenariats et la communication

## b. Conditions d'inscription

- Avoir 21 ans au minimum et être titulaire du BAFA ou d'un diplôme, titre ou certificat de qualification permettant d'exercer les fonctions d'animation, assorti d'une expérience d'animation
- Peuvent également s'inscrire à cette formation, par dérogation, les candidats réunissant les conditions suivantes : être âgé de 21 ans et justifier de 2 expériences d'animation d'une durée totale d'au moins 28 jours, dont une au moins en accueils collectifs de mineurs, pendant la période de deux ans précédant l'inscription

## c. Comment s'inscrire

- Se rendre sur le site [www.bafa-bafd.gouv.fr](http://www.bafa-bafd.gouv.fr)
- Cliquer sur la région de résidence, sur la carte de France qui s'affiche
- Transmettre à la DRJCS du lieu de résidence via l'espace internet ou par courrier :
  - o La copie recto/verso de la carte d'identité en cours de validité
  - o Soit la copie du BAFA soit la copie du diplôme, titre ou certificat de qualification permettant les fonctions d'animation en accueils et les justificatifs permettant d'établir vos 2 expériences d'animation d'au moins 28 jours, soit le cas échéant la dérogation accordée par le directeur régional de la DRJCS

## d. Parcours de formation

*Les étapes de la formation :*

Celle-ci est composée en 4 étapes, se déroulant obligatoirement dans l'ordre suivant :

- Session de formation générale (au moins 9 jours consécutifs ou 10 jours interrompus au maximum 2 fois sur une période maximum de 3 mois)

- Session de premier stage pratique (14 jours) et lorsqu'il se déroule en séjour de vacances, en 2 séjours ou plus
- Session de perfectionnement (minimum de 6 jours consécutifs ou 6 jours interrompus 1 seule fois sur une période maximum de 3 mois
- Session de deuxième stage pratique (14 jours) et lorsqu'il se déroule en séjour de vacances, en 2 séjours ou plus

*Le délai de formation :* La durée de la formation ne peut pas excéder au total 4 ans. Le directeur de la DRISCS peut accorder une dérogation, sur demande motivée.

#### e. Comment obtenir le BAFD ?

À l'issue des 4 étapes, le candidat rédige un bilan de formation qu'il adresse à la direction régionale de la cohésion sociale d'inscription, accompagné des 4 certificats visés, pour transmission au jury régional BAFD.

Cette instance délibère sur le dossier du candidat et le directeur régional déclare le candidat reçu, ajourné ou refusé

## 2. LES ORGANISMES DE FORMATION (liste non exhaustive)

- **FAMILLES RURALES :**

- Monampeuil : 03 23 23 48 49
- Amiens : 03 22 54 61 41

- **LEO LAGRANGE**

- Amiens : 03 22 82 00 50

- **LES ECLAIREURS** <http://eedfpicardie.free.fr/accueil-formation.htm>

- Amiens : 03 22 41 55 02
- Compiègne : 03 44 40 20 30
- Saint-Quentin : 03 23 62 25 04

- **LES CEMEA** <http://www.cemea-picardie.fr/>

- Amiens : 03 22 71 79 00
- Laon : 03 23 23 89 44

- **LES FRANCAS**

- Union Régionale de Picardie : 03 44 15 56 96
- Villeneuve : 03 23 76 28 46 [formation.francas02@gmail.com](mailto:formation.francas02@gmail.com)

- **LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT** <https://laligue.org/bafa-bafd/>
  - Aisne : 03 23 54 53 20
  - Beauvais : 03 44 48 16 81
  
- **UFCV** <http://bafa.ufcv.fr/>
  - Picardie : 03 22 33 69 69 - [bafahautsdefrance@ufcv.fr](mailto:bafahautsdefrance@ufcv.fr)
  - Nord Pas de Calais : 03 20 41 82 00 - [bafahautsdefrance@ufcv.fr](mailto:bafahautsdefrance@ufcv.fr)
  - Ardenne : [champagne-ardenne@ufcv.fr](mailto:champagne-ardenne@ufcv.fr)
  - Reims : 03 26 35 80 60
  
- **IFAC**
  - Cambrai : 03 61 54 13 35

### 3. LES FINANCEMENTS POSSIBLES (liste non exhaustive)

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE L' AISNE**

Les conditions :

- Résider sur le territoire de la CCVA
- Travailler dans un ALSH du territoire pendant au moins une période de vacances après la formation de théorie
- Dossier à retourner maximum 3 mois après la formation
- Dossier à télécharger sur [www.cc-valdeaisne.fr](http://www.cc-valdeaisne.fr), à compléter et à renvoyer à la CCVA

Montant :

350€ pour la formation générale / 280€ pour l'approfondissement

Contact : Chrystelle VAN LAERE au 03 23 54 05 81 / [animation@cc-valdeaisne.fr](mailto:animation@cc-valdeaisne.fr)

- **EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE**

Les conditions :

- Etre âgé de moins de 29 ans **ET**
- Etre lycéen ou étudiant boursier **OU**
- Etre non-imposables (parents ou candidats)

Les bourses : 500€ pour la formation générale

Contact : 03 22 33 89 00 ou 03 23 33 89 23

- **CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE**

Les conditions :

Deux mois avant l'entrée en formation :

- Demande écrite du candidat : par courrier : Département de l'Aisne – Service du Sport et de la Culture –rue Paul Doumer – 02013 LAON cedex
- Attestation d'inscription en session de perfectionnement
- Facture attestant du montant des frais restants à la charge du candidat, certificats de session de formation générale et de premier stage pratique validés par la Direction Départementale de la cohésion sociale

Les bourses :

- 152€ sur l'ensemble de la formation
- Somme versée à l'organisme ou à l'employeur, qui a pris en charge la formation

Contact : 03 23 24 87 36 / [www.aisne.com](http://www.aisne.com)

- **MUTUELLE SOCIALE AGRICOLE DE PICARDIE**

Les conditions :

- Etre allocataires de la MSA ou avoir perçu des prestations
- Pour le BAFA : sans condition de ressources mais le jeune doit être à la charge des parents
- Pour le BAFD : sans condition de ressources mais le jeune (âgé d'au moins 21 ans si titulaire du BAFA et 25 ans si non titulaire de BAFA) doit être à la charge des parents.

Montant :

300€ pour la formation générale et 200€ pour le perfectionnement

Contact : MSA de Picardie au 03 22 80 60 02

**Se renseigner également auprès :**

- Des comités d'entreprise
- Pôle emploi, si demandeurs d'emploi
- La mission locale, pour les personnes inscrites
- Les établissements bancaires
- Des communes d'habitation
- Des organisateurs d'Accueils de Loisirs Sans Hébergement

## 4. LES ACCUEILS DE LOISIRS DU TERRITOIRE de la CCVA

- FAMILLES RURALES de Vailly sur Aisne : 03 23 54 09 19
- LES FRANCAS, ALSH de Bucy et Chavignon : 03 23 76 28 46
- SMS de Longueval : Sylvain COTTE - 06 79 09 69 44
- ALSH de Ciry Salsogne : Julien MEHAULT - 06 71 07 70 76
- FOYER RURAL de Braine : Lina BOVE - 03 23 74 11 60